



Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Technicien hospitalier

Informations sur le concours

Publié le :	11-05-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres, Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	6
Adresse d'envoi email des candidatures :	sophie.antoine@chi-hmv.fr
Date du concours :	10-07-2026
A propos du poste :	

Un concours externe sur titres et interne sur épreuves pour le recrutement de Technicien Hospitalier est ouvert au CHI des Hôpitaux du Massif des Vosges en vue de pourvoir 9 postes vacants dans cet établissement, 4 postes en concours externe sur titres et 5 postes en interne sur épreuves :

Saint-Dié :

Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes : 2 postes

Activités hôtelières : 1 poste

Sécurité des biens et des personnes : 1 poste

Moyenmoutier :

Activités hôtelières : 1 poste

Fraize :

Réalisation de travaux de tous corps d'état : 1 poste

Foucharupt :

Réalisation de travaux de tous corps d'état : 1 poste

Gérardmer :

Réalisation de travaux de tous corps d'état : 1 poste

HMV :

Logistique d'approvisionnement, blanchisserie et linge, espaces verts : 1 poste

Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier des Hôpitaux du Massif des Vosges

Ville : 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Site Web : <http://www.chi-hmv.fr>

Pour candidater

Date limite de candidature : 10-06-2026

Conditions de candidature :

Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le Prévisualiser : décret du 13 février 2007 susvisédécret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 2011 susvisé, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

Le concours interne est ouvert aux candidats remplissant les conditions fixées au Prévisualiser : 2 du I de l'article 4 du décret du 14 juin 2011 susvisé2 du I de l'article 4 du décret du 14 juin 2011 susvisé.

Pièces à fournir :

Les documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

Pour le concours externe sur titres :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle, dans l'hypothèse où le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes, le candidat indique celle pour laquelle il souhaite concourir et dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° Les agents publics devront fournir un état signalétique de leurs services, accompagné de la fiche du poste occupé .

7° Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Pour le concours interne sur épreuves :

1° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;

2° Une demande établie sur papier libre dans laquelle, dans l'hypothèse où le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes, le candidat indique celle pour laquelle il souhaite concourir et, dans le cas d'un concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

3° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

4° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat dont les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondantes à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.

Le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part à chacun des deux concours.

Mail pour l'envoi des candidatures :

sophie.antoine@chi-hmv.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHI HMV

26 Rue du Nouvel Hôpital

88100 SAINT DIE DES VOSGES